



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour El Salvador
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour El Salvador (2022-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. El Salvador a fait des progrès importants pour la réduction de la pauvreté monétaire au cours des trois dernières décennies : cette forme de pauvreté, qui était en moyenne de 49,1 % entre 1991 et 2000, est passée à 36,1 % en moyenne entre 2001 et 2010, et à 31,3 % en moyenne entre 2011 et 2019. Une tendance similaire est observée en ce qui concerne le coefficient de Gini, qui a chuté de près de dix points de pourcentage entre 2001-2010 et 2011-2019, passant de 48,2 % à 38,6 %. Toutefois, la pauvreté multidimensionnelle touche près de trois ménages sur 10, soit 543 000 ménages et 2,1 millions. L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales est plus du double de celle des zones urbaines.

2. Par conséquent, les défis cruciaux que doit relever ce pays en matière de développement sont la persistance de la pauvreté multidimensionnelle et la nécessité d'accroître l'accès aux services essentiels, à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité sociale, à la santé et à l'eau. Dans sept ménages sur dix, on recense cinq privations les plus fréquentes : faible éducation des adultes, manque d'accès à la sécurité sociale, sous-emploi et instabilité de l'emploi, manque d'accès à l'assainissement et logements surpeuplés.

3. Les risques associés aux changements climatiques s'intensifient et menacent d'exacerber les déséquilibres sociaux. El Salvador est exceptionnellement vulnérable aux changements climatiques, ce qui rend de plus en plus indispensable l'établissement de capacités de résilience, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour éviter une hausse de la pauvreté. En outre, il a été relevé que l'exclusion, la pauvreté et les changements climatiques sont les principaux moteurs des migrations dans la région.

4. L'économie nationale est fragmentée, caractérisée par un important secteur informel et une insuffisance d'emplois décent. En 2019, 70,5 % des personnes qui travaillaient étaient employées dans le secteur informel et 71,2 % dans de micro- et petites entreprises ; seules 20 % des personnes qui travaillaient avaient un emploi décent. Près d'une femme sur deux ne participe pas au marché du travail, alors que le taux d'inactivité masculine n'est que d'un homme sur cinq. En outre, 77 % des micro-entreprises et des petites entreprises ont été déconnectées d'Internet en 2017 ; l'absence de numérisation les rend plus vulnérables aux chocs tels que la pandémie de COVID-19.

5. Depuis les accords de paix de 1992, le pays a renforcé ses institutions démocratiques. Cependant, ces dernières années, l'appui à la démocratie en tant que forme de gouvernement a commencé à montrer des signes d'usure, car les institutions sont perçues comme étant corrompues et inefficaces. Selon Latinobarómetro, ce manque de confiance envers les institutions démocratiques a atteint son deuxième niveau historique en 2018 : seule 27,7 % de la population se disait alors en leur faveur. El Salvador est confronté à de gros problèmes en ce qui concerne l'accès à la justice. En 2017, il a été classé parmi les pays présentant les plus hauts taux d'impunité dans le monde, se classant au 13^e rang selon l'Indice mondial de l'impunité.

6. La pandémie de COVID-19 et la récession économique causée par les mesures d'atténuation de cette pandémie ont également rendu l'économie plus vulnérable. À la fin de 2020, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a diminué de 7,9 %, entraînant un déficit budgétaire équivalent à 16,8 % du PIB et un endettement équivalent à 85 % du PIB. L'augmentation des dépenses découlant de la pandémie et la pression sur la croissance de la dette ont engendré un contexte fiscal défavorable, tandis que la reprise économique est incertaine. La pandémie a encore exacerbé les

inégalités, en particulier pour les personnes qui vivent dans la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, dont une grande proportion de ménages dirigés par des femmes.

7. Dans le bilan commun de pays et dans le plan de réponse socioéconomique des Nations Unies face à la COVID-19, il a été établi qu'il était impératif de porter une attention particulière aux groupes de population les plus vulnérables, notamment les ménages ruraux et en particulier les femmes, les personnes âgées se trouvant dans des conditions vulnérables, les victimes de violences (en particulier celles fondées sur le genre), les jeunes à risques, les personnes déplacées et les migrants et migrantes de retour, les petites entreprises, les personnes privées de liberté, les personnes handicapées et les personnes dans l'extrême pauvreté.

8. Dans le cadre du programme de pays 2016-2020, le PNUD a encouragé une approche multidimensionnelle de la sécurité des citoyennes et citoyens pour remédier aux problèmes que sont le taux élevé d'homicides (81 pour 100 000 habitants en 2016) et le grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de la violence. Cette approche comprenait des mesures de prévention, des réformes institutionnelles, des changements structurels dans les relations entre l'État et les populations, des mesures visant à stimuler des engagements politiques soutenus et à grande échelle, la prise en charge des victimes, l'inclusion sociale et l'adoption de systèmes d'information et d'intervention modernisés. Le PNUD a également contribué au dialogue politique et à la participation de la société civile pour la sécurité des citoyennes et des citoyens, l'enseignement et l'environnement par l'intermédiaire des Conseils nationaux. Cette stratégie intégrée était une priorité pour le Gouvernement d'El Salvador, avec un engagement au plus haut niveau. Le PNUD a donc été en mesure d'influencer fortement les priorités pour les pouvoirs publics. L'évaluation indépendante du programme de pays faite en 2019 a démontré l'efficacité de l'assistance technique, des directives méthodologiques et de la stratégie inclusive du PNUD dans la mise en place et la convocation d'espaces démocratiques de dialogue.

9. En ce qui concerne l'efficacité de la gouvernance et le renforcement des institutions démocratiques, le PNUD a poursuivi son aide au Tribunal électoral suprême pour l'organisation d'élections équitables et transparentes. Le PNUD a promu l'égalité des droits dans les opérations électorales pour les personnes handicapées, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées et issues d'autres groupes vulnérables, par le biais de campagnes de formation et de sensibilisation. Le PNUD a également fait de la justice transitionnelle l'un des principaux axes du renforcement de la démocratie. Le PNUD a encouragé un partenariat Sud-Sud avec le Chili pour renforcer le programme de mémoire et de réconciliation.

10. L'évaluation indépendante a noté que les institutions publiques, en particulier dans le secteur de la santé, étaient correctement appuyées par le PNUD qui les aide à accéder aux marchés internationaux afin d'acquérir des produits de haute qualité, avec un meilleur rapport qualité-prix. Le PNUD a stimulé la transparence, l'efficacité et la qualité des passations de marchés publics et de la gestion des fonds publics.

11. Le pays a également bénéficié de la production de données, de nombreuses études et analyses (dont le rapport national sur le développement humain de 2018 consacré à la jeunesse), de la collecte systématique de données sur la sécurité et la violence, et de la production d'analyses et d'études sur les questions touchant aux changements climatiques fournissant une mine d'informations pour les grandes décisions politiques et juridiques.

12. En ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, le PNUD a encouragé l'adoption d'un label « égalité des sexes » pour les entreprises publiques et privées, et d'une

norme nationale de gestion de l'égalité femmes-hommes pour les entreprises. Dans le cadre de l'initiative mondiale des Nations Unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, le PNUD a renforcé ses travaux sur la violence fondée sur le genre, en particulier les féminicides. Grâce à ces initiatives, les capacités des institutions charnières telles que le Bureau du Procureur général, le Bureau du Défenseur public et la Cour suprême de justice ont été renforcées, des campagnes de sensibilisation ont été lancées et des espaces de dialogue ont été créés.

13. Le cycle de programme 2016-2021 a été marqué par l'adoption des objectifs de développement durable et par la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ; en juin 2020, l'ONU a élaboré des plans de réponse socioéconomique à la COVID-19. Cela a permis au PNUD de se consolider en tant que programme de développement de l'ONU et intégrateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD s'est également consolidé en tant que point de référence pour le système des Nations Unies en matière de gouvernance, d'opérations électorales, de dialogue, de changement climatique et d'analyse socioéconomique.

14. Le programme de pays 2016-2021 a montré que la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion nécessite l'intégration du développement économique et de l'égalité femmes-hommes. Il est essentiel de concevoir des interventions globales pour lutter contre la violence, y compris la violence fondée sur le genre, afin de s'attaquer aux facteurs locaux qui contribuent aux migrations et aux déplacements forcés. Pour étayer le développement durable, il faut renforcer les interventions qui ciblent la résilience, en accordant une plus grande priorité à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Une approche holistique de la primauté du droit, de l'accès à la justice et de la réinsertion sociale offre des solutions durables à la criminalité et à l'insécurité sociale.

15. La COVID-19 a exacerbé les problèmes énumérés ci-dessus, indiquant clairement qu'il ne sera possible de les surmonter que par l'innovation. Le PNUD jouit d'une position unique grâce à la création du laboratoire d'accélération dans le pays, qui encourage le renforcement de l'écosystème d'innovation dans des domaines, tels que l'accès à l'eau, la technologie et les solutions novatrices pour les moyens d'existence dans le secteur informel.

16. L'action du PNUD portera sur quatre des sept réalisations relevées dans le Plan-cadre de coopération et intégrera les trois autres réalisations en abordant systématiquement les inégalités entre les sexes, la mobilité humaine et la sécurité des citoyennes et des citoyens. Le PNUD consolidera les systèmes universels de protection sociale et élargira les services d'enseignement, de santé et d'accès à l'eau pour éliminer la pauvreté multidimensionnelle. En ce qui concerne la transformation économique, le PNUD encouragera le travail décent, la participation des femmes à l'économie, l'innovation et la transformation numérique, les emplois verts, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques. Dans le domaine de la paix et de la justice, le PNUD renforcera les capacités à réaliser l'État de droit, l'accès à l'information, la cohésion sociale, la lutte contre la corruption, la participation électorale, la prévention de la violence sexiste, la justice transitionnelle, la sécurité des citoyennes et des citoyens et l'amélioration de la gestion publique.

17. Pour relever ces défis, le PNUD s'inspirera de sa réputation de partenaire impartial, de sa capacité de rassemblement, de sa crédibilité et de sa légitimité dans les actions de développement. La relation de confiance établie avec le Gouvernement d'El Salvador et d'autres institutions étatiques, la capacité de construire des produits de connaissance de pointe, de mobiliser une assistance technique dans le monde entier et une efficacité prouvée dans la mise en œuvre de programmes de partage des coûts, joueront un rôle crucial pour appuyer les efforts consentis par le pays dans le but

d'élargir efficacement l'offre de services, dans une situation contraignante sur le plan financier. Le savoir-faire du PNUD en matière de création de possibilités de médiation du dialogue entre divers acteurs sur les questions prioritaires et sensibles sera également essentielle.

II. Priorités du programme et partenariats

18. Le programme du PNUD contribuera au développement d'El Salvador en vue d'apporter des améliorations d'ici 2026 dans les domaines suivants : a) **l'inclusion**, par la réduction des écarts multidimensionnels de pauvreté et d'inégalité ; b) **la résilience**, par l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ; c) **la productivité**, par une transformation économique novatrice, inclusive et durable ; le tout fondé sur **une gouvernance efficace**, le renforcement de l'État de droit, la sécurité des citoyennes et des citoyens et la redevabilité. Pour y parvenir, le PNUD se concentrera sur quatre priorités au cours de la période 2022-2026.

19. **Les personnes bénéficient d'un accès équitable à l'enseignement, aux soins de santé, aux services sociaux et aux systèmes universels de protection sociale.** Le PNUD encouragera l'inclusion sociale si les éléments suivants peuvent être étendus : l'offre éducative multimodale, par une meilleure numérisation et une meilleure infrastructure, en particulier grâce aux ordinateurs, aux systèmes de gestion et aux compétences numériques ; l'offre de services de santé et de médicaments, par le biais d'un système national de santé intégrant une utilisation efficace des outils numériques ; les capacités de concevoir des programmes universels de protection sociale et d'assurer une couverture de qualité supérieure des services d'approvisionnement en eau. **Alors**, on obtiendra une réduction des écarts multidimensionnels de pauvreté et d'inégalité en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les filles et les jeunes à risque dans des conditions de vulnérabilité socioéconomique et les personnes migrantes. Cette priorité est conforme au Plan stratégique du PNUD 2022-2025, par le biais de la solution type : extraire les personnes de la pauvreté et renforcer l'égalité entre les sexes.

20. L'établissement de partenariats est l'une des principales stratégies pour atteindre les résultats de ce programme. La consolidation des catalogues de projets avec les Ministères de l'éducation et de la santé, l'Institut de la protection des enseignants, l'Institut de la sécurité sociale et les organismes publics chargés de faire progresser la protection sociale et la gestion globale des ressources en eau sera essentielle. Le PNUD renforce ses partenariats au sein du système des Nations Unies pour obtenir des résultats robustes, en collaborant : avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour sa connaissance de la petite enfance, tout en s'appuyant sur les atouts du PNUD en matière d'innovation dans le domaine de l'enseignement grâce à des services et à des infrastructures numériques ; avec l'Organisation panaméricaine de la santé pour renforcer le rôle de l'organe directeur du Ministère de la santé, tandis que le PNUD contribue aux bonnes pratiques en matière de planification, d'acquisition de fournitures et de services numériques ; avec le Programme alimentaire mondial pour renforcer les programmes de protection sociale, en s'appuyant sur la capacité du PNUD à élaborer des cadres de politique publique ; avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour réduire l'inégalité des sexes dans l'accès aux services sociaux.

21. **Les personnes ont de plus grandes possibilités d'accéder à un travail décent et productif et à des moyens d'existence durables.** Le PNUD favorisera une transformation économique si les capacités peuvent être élargies pour : concevoir des politiques publiques qui encouragent la transition vers le travail décent, l'économie

formelle, la participation économique des femmes et des moyens d'existence durables ; encourager l'innovation et la transformation numérique inclusive, en particulier pour la reprise économique des micro- et petites entreprises ; générer des emplois verts et promouvoir l'économie circulaire. **Alors**, l'économie sera transformée selon un modèle innovant, inclusif et durable sur le plan écologique. Dans une économie formelle et novatrice, la hausse de la productivité est le fondement d'une croissance économique durable. Cette priorité est conforme au Plan stratégique du PNUD grâce aux solutions type : extraire les personnes de la pauvreté, renforcer l'égalité entre les sexes et promouvoir des solutions axées sur la nature. La promotion de l'égalité femmes-hommes réduira les inégalités en permettant l'accès des femmes au marché du travail et en réduisant l'écart salarial.

22. Pour consolider les dossiers de projets associés à la reprise économique et résoudre les difficultés causées par la COVID-19, il sera indispensable de renforcer les partenariats avec les Ministères de l'économie, du tourisme et des travaux publics, le Secrétariat du commerce et des investissements et d'autres organismes publics tels que la Commission nationale des micro- et petites entreprises. Des partenariats seront établis avec les secteurs privé et universitaire et les institutions financières internationales afin d'encourager l'innovation et l'inclusion financière. Il faudra également associer les forces du PNUD à celles d'autres entités du système des Nations Unies. L'Organisation internationale du travail, avec sa connaissance du travail décent et de l'économie formelle, s'appuie sur les forces du PNUD pour créer un cadre politique de croissance économique inclusif ; le PNUD collabore avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de favoriser la transformation agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural dans une vision plus large du développement durable ; avec l'ONU-Femmes pour encourager une plus grande participation des femmes au marché du travail et à l'économie des services aux personnes.

23. **Les institutions et la population du Salvador sont plus résilientes face aux catastrophes, s'adaptent mieux aux effets des changements climatiques et les atténuent.** Le PNUD encouragera une stratégie pour une meilleure gestion des risques, une meilleure adaptation aux changements climatiques et une meilleure atténuation de leurs effets. **Si** les capacités ont été mises en place pour : la mise en œuvre de politiques publiques qui encouragent l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des gaz à effet de serre et la gestion globale des risques ; la planification et la gestion de l'utilisation des terres pour parvenir à une gestion globale des risques ; l'élaboration de projets d'infrastructure durables et résilients, protégés contre les aléas météorologiques. **Alors**, la résilience des populations, en particulier des jeunes à risque, des femmes dans des conditions de vulnérabilité socioéconomique, des ménages ruraux et des personnes âgées, sera accrue pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Il est également important de s'attaquer aux écarts entre les sexes dans l'accès aux ressources naturelles. Cette priorité est conforme au Plan stratégique du PNUD grâce à la solution type : améliorer la résilience et combler le fossé énergétique.

24. Dans le cadre de la consolidation des dossiers de projets portant sur l'environnement, il sera indispensable de procéder à une actualisation des contributions déterminées à l'échelle nationale, sous la direction du Ministère des finances et du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. La consolidation des partenariats avec le Conseil national de l'énergie et le Secrétaire au commerce et à l'investissement, ainsi que l'établissement de partenariats avec les maires, le secteur privé et la société civile, seront au centre de ces activités. En s'appuyant sur ses atouts pour fournir un cadre global de politiques pour la gestion des risques et l'adaptation aux changements climatiques, le PNUD collaborera avec

le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et avec le FIDA et la FAO pour élaborer des méthodes de production durables et inclusives.

25. Les institutions renforcent la gouvernance démocratique en garantissant l'État de droit et une participation politique et civique équitable et inclusive. Le PNUD prônera une stratégie de gouvernance efficace, le renforcement de l'État de droit, de la sécurité des citoyennes et des citoyens, de la cohésion sociale et de la redevabilité, **si** les capacités sont mises en place pour promouvoir l'État de droit, l'accès à l'information publique et la lutte contre la corruption ; **s'il** y a une participation accrue des citoyennes et des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, aux élections et au programme de gouvernance ; **si** les capacités sont mises en place pour renforcer l'accès à la justice, la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi et la réinsertion des personnes migrantes, la prévention de la violence et la protection globale des victimes de violences fondées sur le genre, et l'application de la justice transitionnelle et des réparations aux victimes. **Alors**, des contributions à une paix durable, égalitaire et profitant à toutes et à tous pour l'exercice de la démocratie, des droits humains et la jouissance d'une société plus juste et plus sûre auront été apportées. Cette priorité est conforme au Plan stratégique du PNUD *via* les solutions type : renforcer l'égalité des sexes et une gouvernance effective, inclusive et responsable. L'autonomisation des femmes et la construction de nouvelles masculinités seront essentielles pour prévenir la violence fondée sur le genre.

26. Dans le cadre de cette priorité, les partenariats suivants seront prioritaires : le secteur de la justice, les Ministères de la justice et de la sécurité, de l'enseignement et de la santé, le Ministère adjoint des transports, la police civile nationale, la Cour des comptes et les institutions responsables de la promotion de l'égalité femmes-hommes, des personnes mineures et des droits humains. Le partenariat avec les mairies stratégiques, le secteur privé, les organisations de la société civile et le Tribunal électoral suprême jouera un rôle crucial en cela. Pour obtenir des résultats robustes, il faudra s'appuyer sur les forces du PNUD pour favoriser les actions visant la réinsertion et la cohésion sociale, tout en collaborant avec l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en raison de leur connaissance des droits des enfants, des jeunes et des personnes migrantes, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre la corruption et pour l'accès à la justice, et avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour la défense des droits fondamentaux des personnes déplacées par la violence.

27. Voici quelques-unes des principales hypothèses pour la réalisation des résultats ci-dessus : a) le Gouvernement conclut des accords avec les institutions financières internationales pour financer la hausse des dépenses sociales ; b) la coordination interinstitutionnelle aborde efficacement la complexité des tâches que sont la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques ; c) de nouveaux règlements et mesures incitatives visant à encourager la gestion durable des ressources naturelles sont en place ; d) les autorités nationales, le secteur privé et la société civile adoptent une vision intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. Le PNUD continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud pour la réalisation des objectifs de développement durable par le partage des savoirs et l'innovation. Dans ce contexte, et en partenariat avec l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, le laboratoire d'accélération se connectera à son réseau mondial et encouragera la coopération Sud-Sud pour l'inclusion numérique et financière dans les micro- et petites entreprises touristiques. Un autre domaine est le partage de la mémoire historique avec d'autres pays d'Amérique latine. Le PNUD est en train de

négocier un partenariat avec le Costa Rica sur la réinsertion sociale et la reconstruction du tissu social.

29. Le travail interinstitutionnel de l'ONU continuera d'être une priorité dans ce programme. Il renforcera la nouvelle approche du lien humanitaire et du développement et de la coordination interinstitutionnelle dans le cadre de programmes communs, tels que ceux financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et par l'Union européenne. La direction technique du PNUD, employant une approche novatrice et catalytique, sera essentielle à la mise en œuvre de ces programmes.

III. Administration du programme et gestion des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

31. Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination du Ministère des affaires étrangères et de l'Agence de coopération internationale. Le programme de pays sera exécuté au niveau nationale. Au besoin, on recourra à une exécution directe pour pouvoir réagir à un cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée de façon coordonnée avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

32. Ce descriptif de programme se fonde sur le Plan-cadre de coopération et sur l'analyse des priorités et des besoins du pays faite par le système des Nations Unies. De plus, il s'appuie sur des concertations avec de multiples parties prenantes et partenaires de développement à toutes les étapes de la programmation. Cette démarche participative et consultative témoigne de l'appropriation nationale du programme. Le Comité directeur national veillera à ce que la contribution du PNUD soit mise en œuvre conformément au Plan-cadre de coopération et aux priorités nationales en matière de développement, en encourageant la redevabilité mutuelle.

33. Les principaux risques relevés sont les suivants : a) une intensification de la pandémie de COVID-19 due à de nouvelles variantes du virus, entraînant une plus grande vulnérabilité sociale des ménages ; b) le ralentissement de la reprise économique, associé à l'instabilité financière et fiscale ; c) les catastrophes socationaturelles ayant une incidence élevée sur les activités humaines des effets des changements climatiques ; d) une hausse de la criminalité et de la violence qui nuit à la mise en œuvre de la politique de prévention, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. Le PNUD renforcera ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des bailleurs de fonds internationaux pour faire face à ces risques de façon globale et contribuera à renforcer les capacités des institutions publiques en matière d'atténuation des risques.

34. La capacité du bureau de pays à s'adapter rapidement aux nouvelles réalités et aux exigences des autorités et à fournir des mécanismes de transparence pour les passations de marchés publics est essentielle à la mise en œuvre du programme et à la collecte de fonds.

35. Le PNUD examinera ses activités et les passera en revue afin de cerner les potentialités et les risques sociaux et environnementaux afin de faire en sorte qu'ils soient évités, réduits, atténués et gérés. Cet examen permettra d'approfondir le principe général « Ne laisser personne de côté » en intégrant les principes directeurs que sont les droits humains, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la transparence, la durabilité et la résilience.

36. La combinaison de l'incidence potentielle et de la probabilité de chaque risque relevé déterminera son importance globale et les mesures de gestion à concevoir et à mettre en œuvre chaque fois qu'il n'est pas possible de l'éviter. Le PNUD veillera à ce que des mécanismes de règlement des griefs soient en place afin que les personnes ou populations potentiellement touchées puissent faire part de leurs préoccupations et recevoir une réponse claire et constructive.

37. Le bureau de pays continuera d'utiliser les instruments de programmation disponibles pour gérer les activités et les contributions afin d'obtenir les résultats proposés dans le programme, en fonction de la nature de la participation du PNUD. L'expérience accumulée à l'aide d'instruments de programmation novateurs a démontré leur utilité en matière d'innovation, de transformation numérique et pour les situations d'urgence. Le PNUD s'efforcera d'accroître sa participation à des programmes communs avec d'autres organismes des Nations Unies.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

38. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme visent à : encourager la redevabilité, garantir l'efficacité de l'exécution pour atteindre les résultats proposés, adapter la théorie du changement en fonction de son efficacité ou des changements environnementaux, et encourager la redevabilité. Le suivi et l'évaluation se feront conformément aux normes et aux politiques du PNUD. Une évaluation à mi-parcours du programme sera commandée pour évaluer l'efficacité dans l'obtention des réalisations escomptées et, au besoin, ajuster l'orientation. Le Comité directeur national est le mécanisme de prise de décisions pour la conception et la mise en œuvre du programme ; il supervisera également le Plan-cadre de coopération. Au niveau du projet, un conseil composé de plusieurs parties prenantes sera constitué pour évaluer le rendement du projet et chercher des solutions aux problèmes survenant lors de sa mise en œuvre.

39. Pour le contrôle de l'exécution du programme, le PNUD recueillera les données nécessaires ventilées en fonction du sexe et d'autres facteurs selon les groupes cibles, afin d'en garantir sa qualité, sa crédibilité, son actualité et sa pertinence. Dans la mesure du possible, les données proviendront de sources officielles nationales. Afin de combler les lacunes relevées dans la mesure des progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'obtention d'autres données ventilées sur le développement, le PNUD recourra à des sources internationales et récupèrera des données des projets. Au besoin, on procèdera à des essais contrôlés randomisés pour générer une estimation acceptable des retombées et pour limiter le biais dans les résultats. Les projets budgétiseront les activités de suivi et d'évaluation en fonction de leurs caractéristiques ; un personnel adéquat sera alloué. Afin de faciliter la surveillance et de s'assurer que des mesures soient prises en temps opportun, on utilisera autant que faire se peut des moyens numériques interactifs, en fonction des principaux indicateurs de performance.

40. Le PNUD continuera de renforcer les systèmes de données mis au point au cours du cycle de programmation précédent, afin de combler les lacunes en matière d'information sur les objectifs de développement durable et les données ventilées sur le développement pour une prise de décisions éclairée. En tant que membre du Comité

directeur national, le PNUD collaborera avec les organismes des Nations Unies pour harmoniser ses activités en vue de renforcer davantage les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation.

Annexe

Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour El Salvador (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Réduire la pauvreté, la pauvreté monétaire extrême et la pauvreté multidimensionnelle

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, les individus, en particulier les personnes qui sont dans des situations d'exclusion et dans les situations les plus vulnérables, bénéficieront d'un accès équitable à l'enseignement, aux soins de santé, aux services essentiels et aux systèmes intégrés de protection sociale, ce qui contribuera à la réduction des écarts multidimensionnels de pauvreté et d'inégalité dans toutes leurs manifestations

Réalisation correspondante 2 du Plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humain

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.1 Taux de pauvreté multidimensionnelle, total (SP1)</p> <p>a) ménages dirigés par des hommes</p> <p>b) ménages dirigés par des femmes</p> <p>c) ménages ruraux</p> <p>d) ménages urbains</p> <p>Niveau de référence (2019, publié en 2020) :</p> <p>1.1 28,1 %</p> <p>a) 29,89 %</p> <p>b) 24,95 %</p> <p>c) 46,0 %</p> <p>d) 17,5 %</p> <p>1.2 Niveau cible (2026) : À déterminer</p> <p>a) à déterminer</p> <p>b) à déterminer</p> <p>c) à déterminer</p> <p>d) à déterminer</p>	<p>Source 1.1 : Ministère de l'économie. Direction générale de statistique et de recensements. Enquête multiobjectifs sur les ménages ; annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions nationales ciblées du secteur de la santé ont de meilleures capacités pour assurer un accès adéquat aux services de santé</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre d'institutions nationales dotées d'une administration publique renforcée et d'une fonction gouvernementale essentielle pour améliorer la prestation des services de santé (SP.2.3.1)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Sources : Ministère de la Santé, Institut national de la protection des enseignants (ISBM)</p> <p>Institut de sécurité sociale (ISSS)</p> <p>Bureau national de médecine (DNM), annuel</p> <p>Indicateur 1.1.2. Nombre d'institutions nationales qui sont passées à des services de santé numériques</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Sources : Rapports officiels du Ministère de la santé, ISBM, ISSS, DNM ; annuel</p>	<p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de l'enseignement</p> <p>Institut salvadorien de la protection des enseignants</p> <p>Institut salvadorien de sécurité sociale</p> <p>Administration publique des ressources en eau</p> <p>UNICEF</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</p> <p>Société civile, secteur privé, institutions financières internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 633</p> <p>Autres ressources : 78 612</p>
<p>Indicateur 1.2 Proportion des dépenses publiques consacrées aux services sociaux</p> <p>Niveau de référence : 41 % (262,1 / 636,8) (2020)</p> <p>Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 1.2 : Ministère des finances : Budget général de l'État ; annuel</p>	<p>Produit 1.2 : Les capacités des institutions nationales sélectionnées en matière de protection sociale et d'inclusion sociale ont été améliorées en vue de progresser vers l'universalité, en mettant l'accent sur les populations vulnérables</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.2.1. Nombre de programmes de protection sociale et d'inclusion en place avec des approches renouvelées et renforcées de la portée de la couverture, ciblant les bénéficiaires ou leur financement (SP 1.2.2)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 2</p> <p>Sources : Présidence, annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2. Nombre de produits de connaissances sur la protection sociale qui participent à l'extension de la portée de la couverture, à l'amélioration du ciblage des bénéficiaires ou à de nouvelles approches de leur financement</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 3</p> <p>Sources : PNUD, annuel</p>		
		<p>Produit 1.3 : Les membres du corps enseignant disposent d'une infrastructure physique et numérique pour garantir l'accès à l'enseignement</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1. Nombre de personnes qui intègrent des outils technologiques dans le système éducatif national</p> <p>Niveau de référence (2020) :</p> <p>1.3.1 a) enseignants 5 941</p> <p>1.3.1 b) étudiants 0</p> <p>Niveau cible (2026) :</p> <p>1.3.1 a) 46 117</p> <p>1.3.2 b) 500 000</p> <p>Sources : Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, annuel</p>		
		<p>Produit 1.4 : Les organismes publics et privés et certaines localités ciblées ont de meilleures capacités d'accès à une eau de qualité et de contribuer à une gestion intégrée des ressources hydriques</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.4.1. Nombre de solutions novatrices de gestion intégrée de l'eau mises en œuvre, s'inspirant de la méthode du laboratoire d'accélération</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 10</p> <p>Sources : PNUD ; annuel</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises, favoriser une agriculture durable, résiliente et adaptable face aux changements climatiques</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, les personnes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables, auront de plus grandes possibilités d'accéder à un travail décent, productif et à des moyens d'existence durables, dans un environnement de transformation économique inclusive, novatrice et durable.</p>				
<p>Réalisation correspondante 1 du Plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, en particulier des transitions verte, inclusive et numérique</p>				
<p>Indicateur 2.1 Pourcentage de la population active enregistrée ou couverte par un système de sécurité sociale, ventilé par zone géographique et par sexe</p> <p>2.1.1 Hommes</p> <p>2.1.2 Femmes</p> <p>2.1.3 Zone rurale</p> <p>2.1.4 Zone urbaine</p>	<p>Source 2.1 : Ministère de l'économie. Direction générale de statistique et de recensements. Enquête multiobjectifs sur les ménages ; annuelle</p>	<p>Produit 2.1 : Les familles rurales de l'est du pays réduisent leur vulnérabilité économique</p> <p>Indicateur 2.1.1. : Nombre de nouveaux emplois créés, ventilés par sexe</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) :</p> <p>2.1.1 : 300</p> <p>a) Hommes : 165</p> <p>b) Femmes : 135</p> <p>Sources : Ministère de l'agriculture ; annuel</p>	<p>Ministère de l'agriculture</p> <p>FIDA</p> <p>Commission portuaire exécutive et autonome.</p> <p>Ministère des travaux publics et des transports</p> <p>Ministère du tourisme</p> <p>Comisión Nacional de la micro y Pequeña Empresa</p>	<p>Ressources ordinaires : 370</p> <p>Autres ressources : 19 325</p>
<p>Niveau de référence (2019, publié en 2020)</p> <p>2.1 : 34,7 %</p> <p>2.1.1 34,5 %</p> <p>2.1.2 : 35,0 %</p> <p>2.1.3 : 18,9 %</p> <p>2.1.4 43,1 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 2.1 : à déterminer</p> <p>2.1.1 à déterminer</p> <p>2.1.2 : à déterminer</p> <p>2.1.3 : à déterminer</p> <p>2.1.4 à déterminer</p>				
<p>Produit 2.2 : Les femmes entrepreneuses bénéficient de l'inclusion numérique et financière.</p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre de femmes entrepreneuses ayant accès aux technologies numériques pour les finances, le commerce électronique et le marketing numérique (SP.1.3.2)</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 2 500</p> <p>Sources : PNUD ; annuel</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.2 Écart salarial entre les hommes et les femmes (%), total ; 2.2.1 Travailleurs agricoles</p> <p>Niveau de référence (2019, publié en 2020) 2.2. 18,02 % 2.2.1 25,9 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 2.2. à déterminer 2.2.1 à déterminer</p>	<p>Source 2.2 : Ministère de l'économie. Direction générale de statistique et de recensements. Enquête multiobjectifs sur les ménages ; annuelle</p>	<p>Produit 2.3 : Les institutions nationales ciblées ont accès à des informations de qualité pour concevoir des politiques fondées sur des données probantes en vue d'une transformation économique durable et de l'inclusion des populations vulnérables</p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de produits de connaissance produits et diffusés pour éclairer les politiques publiques</p> <p>Niveau de référence (2020) : 6 Niveau cible (2026) : 11 Sources : PNUD ; annuel</p>		
<p>Indicateur 2.3 Classement dans l'indice mondial de l'innovation</p> <p>Niveau de référence : 92/131 (2020) Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 2.3 : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Indice mondial de l'innovation ; annuel</p>			
<p>Priorité ou objectif du pays : Gestion intégrée des risques de catastrophe, gestion de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et atténuation des gaz à effet de serre</p>				
<p>Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, les institutions et la population du Salvador seront mieux préparées et plus résilientes face aux catastrophes, géreront bien les risques, s'adapteront mieux et atténueront les effets des changements climatiques.</p>				
<p>Réalisation correspondante 3 du Plan stratégique : Renforcer la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique</p>				
<p>Indicateur 3.1 Existence d'une communication sur la contribution déterminée au niveau national par El Salvador à la Convention sur les changements climatiques (Oui/Non)</p> <p>Niveau de référence (2020) : Oui : première Contribution 2017 Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 3.1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Portail de soumission des Contributions déterminées au niveau national. Une fois par cycle de programmation.</p>	<p>Produit 3.1 : Les institutions nationales ciblées ont de meilleures capacités pour préparer des plans sectoriels en vue de l'expansion et de la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national</p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de plans sectoriels préparés pour la mise en œuvre des Contributions</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 4 Sources : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN) ; annuelle</p>	<p>MARN Municipalités Région métropolitaine de San Salvador Municipalités de San Francisco Menéndez et Tacuba Conseil national de l'énergie (CNE) Fonds pour l'environnement mondial Fonds d'adaptation</p>	<p>Ressources ordinaires :106 Autres ressources : 10 111</p>
<p>Indicateur 3.2 Pourcentage d'énergie renouvelable dans l'énergie totale générée</p> <p>Niveau de référence 3.2 : 84 % (2021) Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 3.2. Conseil national de l'énergie. Matrice de génération cumulative par année (GWh) ; annuelle</p>	<p>Produit 3.2 : Certaines institutions disposent d'informations actualisées pour la prise de décisions relatives aux changements climatiques.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 3.3 Proportion de femmes dans les conseils d'administration des mécanismes et des fonds climatiques (SP6)</p> <p>a) internationaux</p> <p>b) nationaux</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>3.3. a) 42 % (COP25)</p> <p>3.3. b) 0 % (2021)</p> <p>Niveau cible (2026) :</p> <p>3.3. a) à déterminer</p> <p>3.3 b) à déterminer</p>	<p>Source 3.3</p> <p>a) indicateur climatique tenant compte du genre. Participation des femmes aux délégations des partis ; annuelle</p> <p>b) PNUD ; annuelle</p>	<p>Indicateur 3.2.1. Nombre de produits de connaissance sur le climat</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 8</p> <p>Sources : MARN ; annuelle</p> <p>Produit 3.3 : Les municipalités ciblées ont incorporé des mesures d'efficacité énergétique</p> <p>Indicateur 3.3.1. Nombre de municipalités ayant des mesures d'efficacité énergétique en cours d'exécution avec l'accompagnement du PNUD.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Sources : CNE ; annuelle</p> <p>Produit 3.4 : Les collectivités rurales ciblées intègrent des pratiques d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Indicateur 3.4.1. Nombre de produits et pratiques résilients face aux changements climatiques élaborés par les collectivités rurales</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 3</p> <p>Sources : Ministerio de Agricultura y Ganadería</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Plan de contrôle territorial : Sécurité des citoyens, Plan d'action 2020-2030 dans le domaine du numérique : Gouvernance numérique, identité numérique et modernisation de l'État, lutte contre la corruption

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD D'ici 2026, les institutions salvadoriennes renforceront la gouvernance démocratique, garantiront l'État de droit et une participation politique et civique inclusive, et empêcheront et combattront la corruption en favorisant la transparence et la redevabilité.

Réalisation correspondante 2 du Plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains

Indicateur 4.1. Indice de l'État de droit	Source 4.1 : World Justice Project ; annuelle.	Produit 4.1 : Les institutions prioritaires ont une meilleure capacité de gestion publique, efficace et transparente	Cour suprême de justice	Ressources ordinaires : 750
--	---	---	-------------------------	------------------------------------

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence 2020 : Score : 0,49 (2020)</p> <p>Niveau cible (2026) : Score : à déterminer</p>		<p>Indicateur 4.1.1. Degré d'amélioration des capacités des organisations de la société civile à promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption</p> <p>Niveau de référence : basses</p> <p>Niveau cible (2026) : élevées</p> <p>Sources : PNUD, annuelle</p>	<p>Cour de déontologie gouvernementale</p> <p>Institut sur l'accès à l'information publique</p>	<p>Autres ressources : 8 556</p>
<p>Indicateur 4.2 Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence (2020) : 36</p> <p>Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 4.2 : Transparency International. Fréquence : annuelle</p>	<p>Indicateur 4.1.2. Nombre de portails internet ouverts sur la sécurité des citoyennes et des citoyens et la justice, tenant compte des questions de genre</p> <p>Niveau de référence (2021) : 2</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Sources : Portail de données du Ministère de la justice</p>	<p>Bureau du Procureur général</p> <p>Cour des comptes</p> <p>Ministère des affaires étrangères</p>	
<p>Indicateur 4.3 Indice de démocratie</p> <p>Niveau de référence (2020) : 5,9</p> <p>Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 4.3 : The Economist. Intelligence Unit ; annuelle</p>	<p>Niveau de référence (2021) : 2</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Sources : Portail de données du Ministère de la justice</p>	<p>Police civile nationale</p> <p>Organisations de la société civile</p>	
<p>Indicateur 4.4 Taux d'homicide pour 100 000 habitants, ventilé par sexe.</p> <p>4.4.1 femmes</p> <p>4.4.3 féminicides</p> <p>Niveau de référence : (2020)</p> <p>4.4 : 19,5</p> <p>4.4.1 : 3,6</p> <p>4.4.2 : 2</p> <p>Niveau cible (2026) : 4.4 : à déterminer</p> <p>4.4.1 : à déterminer</p> <p>4.4.2 : à déterminer</p>	<p>Source 4.4 : Infosegura. Analyse de la sécurité des citoyennes et des citoyens fondée sur les chiffres approuvés de la police nationale, du Bureau du Procureur général et de l'Institut de médecine juridique ; annuelle.</p>	<p>Produit 4.2 : Le Tribunal électoral suprême a modernisé ses systèmes de gestion en faveur d'opérations électorales plus inclusives, plus efficaces et plus transparentes</p> <p>Indicateur 4.2.1. Pourcentage de participation citoyenne aux élections présidentielles et législatives, ventilées par sexe (SP.2.4.3)</p> <p>Niveau de référence</p> <p>4.2.1.1 présidentielles : 51,87 % (2019)</p> <p>a) hommes 45,89 % ; b) femmes 54,11 %</p> <p>4.2.1.2 législatives 45,68 % (2018)</p> <p>a) hommes 44,91 % ; b) femmes 55,09 %</p> <p>Niveau cible (2026) :</p> <p>4.2.1.1 présidentielles : 55 %</p> <p>a) 46,6 hommes; b) 53,4 femmes</p> <p>4.2.1.2 législatives 50,00 %</p> <p>a) 46,6 hommes; b) 53,4 femmes</p> <p>Sources : Tribunal électoral suprême</p> <p>Fréquence : élections législatives, tous les trois ans ; élections présidentielles, tous les cinq ans</p>	<p>Ministère de la justice et de la sécurité publique</p> <p>Direction générale de statistique et de recensements</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de l'enseignement</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Administrations municipales</p> <p>Commission nationale des micro- et petites entreprises</p> <p>Ministère du tourisme</p>	
<p>Indicateur 4.5 Taux de victimisation</p> <p>Niveau de référence (2019) : 9,8</p> <p>Niveau cible (2026) : à déterminer</p>	<p>Source 4.5 : Ministère de l'économie. Dirección General de Estadística y Censos. Enquête sur la victimisation et la perception de l'insécurité en El Salvador ; annuelle.</p>		<p>Tribunal électoral suprême</p>	<p>Registre national des personnes naturelles</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Produit 4.3 : Les institutions de l'État et de la société civile ont de meilleures capacités de défense des droits humains, de la cohésion sociale, de protection des victimes et d'obtenir réparation pour les victimes	Assemblée législative Organisations confessionnelles Secteur privé	
		Indicateur 4.3.1. Nouveaux cadres normatifs ou institutionnels qui contribuent à la réinsertion sociale, améliorent les mécanismes d'accueil, de protection et de réinsertion des personnes issues de mouvements mixtes (personnes déplacées à l'intérieur du pays, migrants et migrantes de retour, personnes réfugiées et demandeuses d'asile) (SP.3,2.1) Niveau de référence 1 (2020) : 3 Niveau cible (2026) : 7 Sources : Assemblée législative, annuelle	Institut salvadorien pour le développement intégral de l'enfance et de l'adolescence Direction de la reconstruction du tissu social UNICEF Inspection générale Système d'intégration de l'Amérique centrale Vice-présidence de la République	
		Produit 4.4 : Les victimes de violence disposent de mécanismes institutionnels pour la prise en charge et la protection qui facilitent et garantissent l'accès aux services essentiels.	Avocat général pour la défense des droits humains.	
		Indicateur 4.4.1. : Nombre d'initiatives portant sur les politiques de sécurité des citoyennes et citoyens tenant compte de la problématique femmes-hommes visant à améliorer la prise en charge et la protection des victimes de violences à l'égard des femmes Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2024) : 3 Sources : Avocat général pour la défense des droits humains ; Cour suprême de justice ; annuelle	Commission nationale de recherche pour les personnes disparues Institut national des femmes Institut salvadorien pour la promotion de la femme Bureau du Procureur public	
		Indicateur 4.4.2. Pourcentage de personnes qui se sentent en sécurité dans les transports publics dans certaines municipalités de la région métropolitaine de San Salvador, ventilées par sexe Niveau de référence (2020) : 4.4.1.1 San Salvador a) 65 % de femmes	Ministère adjoint des transports	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		b) 61 % hommes 4.4.1.2 Santa Tecla a) 54 % de femmes b) 56 % hommes Niveau cible (2026) : 4.4.1.1 San Salvador a) 75 % de femmes b) 71 % hommes 4.4.1.2 Santa Tecla a) 64 % de femmes b) 66 % hommes Sources : Fondation salvadorienne pour le développement économique et social ; annuelle		